

## ATTESTATION DE CAPACITE

N° 34921

Délivrée en application de l'article R543-99 du Code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-99 du Code de l'Environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère en charge de l'Environnement en date du 29 Août 2008, renouvelé par arrêté du 10 Septembre 2013, du 25 mars 2019 et du 26 septembre 2023 puis modifié par arrêté du 19 mars 2025, atteste que l'opérateur :

## M. VIDEAU 206 AVENUE VICTOR HUGO 33110 LE BOUSCAT

SIRET n° 52784677800019

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes :

Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de cinq (5) ans sur la base du programme de certification défini par l'arrêté du 30 juin 2008 et des conditions générales de services applicables à la demande de délivrance des attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes.

Validité du : 07/09/2025

Au: 06/09/2030

Fait à Paris, Le 24/07/2025 Claude Malley Président de QUALICLIMAFROID



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans le cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier la validité de cette attestation, vous pouvez consulter l'annuaire de SYDEREP ou flasher le QR Code

